



À Perpignan, le 10 avril 2021

LETTRE OUVERTE A EMMANUEL MACRON,
CO PRINCE D'ANDORRE

Monsieur le Président de la République, co-prince d'Andorre

Le Collectif droits des Femmes 66 (CDDF66) demande l'abandon des poursuites du gouvernement d'ANDORRE pour diffamation contre Vanessa MENDOZA CORTES, Psychologue et Présidente de l'association andorrane « STOP VIOLENCES » qui a évoqué les préoccupations en matière de droits des femmes et des filles andorranes devant un comité de l'ONU en 2019. Cette association milite pour la dépénalisation de l'avortement et plus de droits reproductifs.

L'Andorre est l'un des derniers pays au monde où l'avortement est interdit en toutes circonstances.

Le gouvernement d'Andorre a porté plainte pour fausse accusation, affirmant que sa bonne réputation avait été compromise. Vanessa Mendoza Cortes a été inculpée en 2020.

Mercredi 17 février 2021 Vanessa MENDOZA CORTES a été appelée à déposer devant le tribunal d'ANDORRE et est en attente de son procès pour « atteinte contre la nation ». Elle risque jusqu'à 4 ans d'emprisonnement et une amende pouvant atteindre 30 000 €.

« Le fait de poursuivre une défenseure des droits humains respectée en raison de son travail légitime et de sa participation à une réunion d'experts d'un organe de l'ONU constitue un acte d'intimidation scandaleux et une tentative de musellement de la liberté d'expression », a déclaré Monica Costa, responsable du travail de campagne à Amnesty international.

Nous pensons que la France est concernée par cette affaire du fait que vous êtes Monsieur le Président Co-prince d'Andorre. Nous doutons que vous puissiez rester insensible face à cette situation.

Nous soutenons l'association STOP VIOLENCES pour leur travail en matière d'amélioration des droits des femmes et des filles et demandons aux autorités d'Andorre de retirer les charges qui pèsent sur sa Présidente Vanessa MENDOZA CORTES.

Nous espérons avoir une réponse de votre part nous informant de votre prise de position et du soutien que vous pourriez apporter à cette association, aux femmes et aux filles vivant en ANDORRE.

Le Collectif droits des Femmes 66

Le Collectif Droits Des Femmes 66 est composé des organisations associatives, politiques et syndicales suivantes : APEX, ASTI, ATTAC, CGT, CNT, EELV, Femmes Solidaires, FSU66, Idem Genre, LDH, LGBT+66, MJF, MRAP 66, NPA, PCF, Planning Familial, Solidaires.